

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2025

Le conseil municipal s'est réuni le 5 février 2025 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024.

01-INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée la future secrétaire générale de mairie, Mme Coralie König. Mme KONIG débutera le 1^{er} mai.
- Circulation à Treller : La circulation sur la route de Plabennec au niveau de Treller a été interdite aux poids lourds à cause d'un affaissement du bas-côté dû aux fortes pluies.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée de la carte de vœux des élèves de CM de l'école Sainte-Thérèse.
- Population totale INSEE au 01/01/2025 : 1 568 habitants (population municipale 1 537 + population comptée à part 31)

02- ACQUISITION DES PARCELLES CADATREES ZO 220 & ZO 165

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 12 décembre 2024, avait émis un avis favorable à effectuer des démarches auprès des Domaines, de l'EPF et le CAUE pour une éventuelle acquisition des parcelles cadastrées ZO n° 220 et ZO n° 165, d'une contenance de 3 290 m², ainsi que la maison d'habitation, le tout situé au 18 route de Saint-Divy.

La commission « Développement économique & Agriculture et Bâtiments neufs », élargie à l'ensemble du conseil municipal, s'est réunie le 25 janvier dernier afin d'échanger et travailler sur un futur projet communal.

Le 27 janvier 2025, le CAUE a présenté à plusieurs élus une première ébauche de plusieurs scénarii possibles du projet communal. Le CAUE propose de créer à l'entrée de la parcelle un petit collectif avec deux ou trois locaux professionnels au rez de chaussée et deux logements type T2/T3 à l'étage. Puis dans le fond de la parcelle, la construction d'une résidence, de six à huit logements de plain-pied, pour des personnes de plus de 60 ans. La maison d'habitation serait revendue à un particulier avec une partie du terrain, à définir avec les futurs acquéreurs.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la commune de Kersaint-Plabennec de ce bien immobilier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

03- MOTION DE SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Kersaint-Plabennec tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Sur proposition de la commission des Finances qui s'est réunie le 30 janvier 2025, il est proposé que le conseil municipal de Kersaint-Plabennec contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile.

04 – BIBLIOTHEQUE : DENOMINATION

La bibliothèque de Kersaint-Plabennec, située 2 Place Félix Guéguen, est une bibliothèque communale. Elle est gérée par des bénévoles. La commune a émis un avis favorable afin que les bénévoles lancent le processus du choix du noms en plusieurs étapes.

La première étape a consisté à demander aux adhérents de la bibliothèque de proposer des noms pendant la période de septembre à décembre 2024. Une quinzaine de propositions ont été recueillies. Dans une deuxième étape, les bénévoles ont retenu une liste de cinq noms avec un classement par ordre de préférence. Puis dans une troisième étape, la liste des noms a été soumise à la commission « Vie Associative » et propose au conseil municipal les différents noms. Le conseil décide de nommer la bibliothèque « Rêves en page ».

05-COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 (CFU) & AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Karine HELIES, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, sans les excédents ou déficits antérieurs reportés, dressés par M. Patrice BOUCHER, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	937 261.54 €	1 213 971.89 €	276 710.35 €
Investissement	1 155 518.60 €	1 109 790.75 €	-45 727.85 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de la commune et décide d'affecter la somme de 207 435 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 300 534.24 € en section de fonctionnement au budget primitif 2025.

Madame HELIES fait part à l'assemblée de ses commentaires sur ce Compte Financier Unique (CFU) :

1 - En section de fonctionnement, on observe une hausse des dépenses de + 114 931,64 € par rapport à 2023. Cette forte hausse s'explique en particulier par :

- les dépenses de fonctionnement de l'ALSH de Kersaint-Plabennec qui s'élèvent 69 788,70 € sans qu'il n'y ait pour l'instant de baisse significative des dépenses de fonctionnement pour les ALSH de Saint-Thonan et de Plabennec en raison de la facturation en 2024 d'une partie de l'année 2023.
- davantage de travaux sur les terrains par rapport à 2023 (+ 30 893,11 €) : travaux au city et au terrain de foot, coupes d'arbres cassés depuis la tempête Ciaran, etc...

Cette hausse des dépenses est compensée par une hausse des recettes de fonctionnement de +126 022 € grâce à la mise en location des logements au-dessus de l'ALSH et des locaux du pôle Santé & Bien-être, ainsi qu'à plusieurs recettes exceptionnelles (aide pour le self de la cantine, remboursements d'assurance, redevance d'occupation du domaine public)

2 - En section d'investissement, les dépenses sont en baisse de 242 331,95 € mais restent à un niveau élevé avec les derniers travaux de l'ALSH et la 2ème partie du rachat du local Santé & Bien-être à Finistère Habitat. Les recettes d'investissement sont elles aussi en baisse de 288 059,80 € mais toujours à un niveau élevé grâce aux subventions perçues pour de nombreux travaux : l'ALSH, les éclairages leds de la salle Kreiz-Ker, les travaux d'aménagement cyclables de la route de Kéralias, les logements sociaux du bâtiment Finistère Habitat, le remplacement des projecteurs du terrain de foot, l'installation d'Arthur et Zoé près de l'école, les réparations suite à la tempête Ciaran.

Les travaux de l'ALSH sont terminés, ce qui permet de dresser le bilan financier de ce projet :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Reste à charge pour la commune
Travaux : 1 416 238 €	Subventions : 783 667 € FCTVA : 232 320 € <i>soit environ 65 % du montant total des dépenses</i>	542 941 €
Maitrise d'œuvre : 97 680 €		
Domage-ouvrage, CT et SPS, raccords : 45 010 €		
TOTAL : 1 558 928 €		

Son fonctionnement a démarré en février 2024 et engendre des dépenses supplémentaires en section de fonctionnement, qui vont certainement augmenter en 2025 avec une année complète de fonctionnement par rapport à l'année 2024. Il semble donc plus prudent d'affecter le résultat de l'année 2024 en recettes de fonctionnement afin d'anticiper ces dépenses supplémentaires.

05 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE :

Projet d'aire de jeux semi-inclusive rue des Prairies : Deux lotissements sont en cours de construction au bas de la rue des Prairies ; la commission avait dès le début du projet émis le souhait d'y voir s'implanter une aire de jeux semi-inclusive.

L'espace alloué est de 1 489 m² ; celui-ci sera composé d'un espace parking (environ 250 m²) avec au moins une place réservée à mobilité réduite, un espace pour les vélos et motos/scooters.

Deux sociétés, MECO et SYNCHONICITY ont été sollicités et rencontrés dans le cadre de ce projet d'aire de jeux inclusives. Ces deux sociétés françaises, sont reconnues dans la région pour leur travail.

La commission travaille sur les différentes propositions d'aménagement de sur le prix de revient d'une telle aire.

TRAVAUX

Point sur les travaux de voirie pour l'année 2025. La commission travaille sur le réaménagement de la route de Plabennec avec un accompagnement de Finistère Ingénierie Assistance (FIA) qui assistera la commune dans le choix d'un maître d'œuvre.

POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Plusieurs points ont été abordés lors des différents conseil ou bureau de communauté :

Les principaux points abordés au mois de décembre et janvier : mise en place d'une Hypervision sur la centralisation des données eau & assainissement, le zonage d'assainissement collectif ; projet de création du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Tréglonou ; les tarifs 2025 : redevance eau, assainissement, ordures ménagères ; renouvellement de la convention du point accueil écoute jeunes (PAEJ) ; validation du programme d'actions Ener'gence 2025 ; projet alimentaire territorial du Pays des Abers, navette territoriale.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

Nouvelle organisation des points de tri. Le service s'adapte aux nouvelles habitudes de tri : moins de passage aux points tri, et plus d'emballage recyclés grâce aux bacs jaunes.

A Kersaint-Plabennec :

- A l'ancienne aire de déchets : le point de tri est supprimé. Les poubelles d'emballages et papier ainsi que la poubelle de verre seront retirées.
- Au cimetière : la poubelle emballages et papier sera supprimée par contre la poubelle de verre sera conservée.
- Les autres points de tri : Impasse des Prairies, salle Kreiz-Kêr et terrain des sports sont maintenus en l'état.

Vous pouvez demander votre deuxième poubelle gratuitement sur le site et simplifiez votre tri ! www.paysdesabers.bzh ou au 02.98.37.66.00 (choix n°2).